

**METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**  
**BUDGETS ANNEXES DU TERRITOIRE DU**  
**PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE**

ooooo

**BUDGET PRIMITIF 2019**

## Table des matières

<u>I LE BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »</u> .....	4
<b>1.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »</b> .....	5
<u>1.1.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »</u> .....	5
<u>1.1.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »</u> .....	6
<b>1.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »</b> .....	6
<u>1.2.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »</u> .....	6
<u>1.2.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »</u> .....	7
<b>1.3. LES EPARGNES DE L'ACTIVITE « ASSAINISSEMENT »</b> .....	7
<u>II LE BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR METROPOLE-EXERCICE 2019 »</u> .....	9
<b>2.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR MÉTROPOLE »</b> .....	9
<u>2.1.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR MÉTROPOLE »</u> .....	9
<u>2.1.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR MÉTROPOLE »</u> .....	10
<b>2.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR MÉTROPOLE »</b> .....	10
<u>2.2.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR MÉTROPOLE »</u> .....	11
<u>2.2.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR MÉTROPOLE »</u> .....	11
<b>2.3. LES EPARGNES DE L'ACTIVITE « RÉSEAU DE CHALEUR MÉTROPOLE »</b> .....	12
<u>III LE BUDGET ANNEXE « RÉGIE TRAITEMENT DES DECHETS-EXERCICE 2019 »</u> .....	13
<b>3.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « RÉGIE TRAITEMENT DES DÉCHETS »</b> .....	13
<u>3.1.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « RÉGIE TRAITEMENT DES DÉCHETS »</u> .....	13
<u>3.1.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « RÉGIE TRAITEMENT DES DÉCHETS »</u> .....	14
<b>3.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « RÉGIE TRAITEMENT DES DÉCHETS »</b> .....	14

<u>3.2.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « RÉGIE TRAITEMENT DES DÉCHETS »</u> .....	15
<u>3.2.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « RÉGIE TRAITEMENT DES DÉCHETS »</u> .....	15
<b><u>3.3. LES EPARGNES DE L'ACTIVITE « RÉGIE TRAITEMENT DES DÉCHETS »</u></b> .....	15

Les budgets annexes, distincts du budget principal proprement dit, permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par leurs seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

## I LE BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Il est important de noter qu'après analyse des caractéristiques du contrat avec la SPL Eau des Collines entré en vigueur le 1er janvier 2014, il apparaît que les dispositions du paragraphe 93 de l'instruction fiscale BOI-TVA-CHAMP-10-20-10-10-20150204 permettent de basculer le budget en HT : « Pour les contrats en cours au 1er janvier 2014, dès lors que la TVA facturée par la collectivité sera déductible par son délégataire, les parties pourront réputer hors taxe le montant de la redevance initialement prévu par la convention, de sorte que l'équilibre économique du contrat ne sera pas remis en cause ».

De ce fait, **le budget sera assujéti à la TVA à compter de l'exercice budgétaire 2019 et sa comptabilité sera en HT**. Les redevances collectées par la Métropole se verront appliquées une TVA qui sera reversée à l'administration fiscale. Cette mesure n'entraînera pas d'impact sur le montant HT de la recette. A l'inverse, la TVA payée sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement fera l'objet d'un remboursement par l'administration fiscale (déduction fiscale sur la déclaration CA3 TVA) et cette TVA n'apparaîtra plus dans le budget voté par rapport aux exercices antérieurs.

Cette optimisation fiscale permet de ne plus supporter le coût de la TVA, comme pour une entreprise et améliore ainsi l'équilibre financier du budget.

### En synthèse :

- **Une réduction des recettes réelles de fonctionnement s'expliquant pour l'essentiel par la baisse des volumes traités et la fin de versement de primes par l'Agence de l'Eau ;**
- **Baisse des dépenses de fonctionnement en lien avec le passage à une gestion en HT et la réduction des volumes traités ;**
- **Inscription d'un emprunt d'équilibre prévisionnel de 981 K€ et de 41 K€ d'autofinancement;**
- **Un niveau de dépenses d'équipement stable (857 K€) par rapport au Budget Primitif 2018.**

## 1.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

### 1.1.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

En K€	BP 2018	"Voté" 2018		BP 2019
<b>Recettes réelles</b>	<b>1 838 K€</b>	<b>2 002 K€</b>	↓	<b>1 696 K€</b>
<b>Recettes de gestion courante</b>	<b>1 838 K€</b>	<b>2 002 K€</b>	↓	<b>1 696 K€</b>
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 756 K€	1 796 K€	↓	<b>1 605 K€</b>
74 - Dotations et participations	82 K€	206 K€	↓	<b>91 K€</b>
75 - Autres produits de gestion courante	100	100	↑	<b>100</b>
<b>Autres recettes de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	↑	<b>0</b>
77 - Produits exceptionnels	0	0	↑	<b>0</b>
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>629 K€</b>	<b>629 K€</b>	↑	<b>650 K€</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	629 K€	629 K€	↑	<b>650 K€</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 467 K€</b>	<b>2 631 K€</b>	↓	<b>2 346 K€</b>
<b>R 002 Résultat reporté ou anticipé</b>	<b>0</b>	<b>3 205 K€</b>	↓	<b>0</b>
<b>Total des Recettes d'exploitation cumulées</b>	<b>2 467 K€</b>	<b>5 836 K€</b>	↓	<b>2 346 K€</b>

- ✓ Les prévisions de recettes sont en diminution par rapport au Budget Primitif 2018 (- 4,9%) en lien avec la baisse des volumes traités et la fin du versement de la prime d'Assainissement non collectif par l'Agence de l'Eau ;
- ✓ pour les produits des services, il s'agit plus précisément des redevances d'assainissement des délégataires de l'eau, à savoir l'ex-SIBAM pour 0,895 M€ (dont 0,730 M€ a vocation à être reversé à la SPL) et la SPL pour 0,710 M€ ;
- ✓ pour les dotations et participations, cela concerne le versement de la prime d'épuration.

1.1.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE  
« ASSAINISSEMENT »

En K€	BP 2018	"Voté" 2018		BP 2019
<b>Dépenses réelles</b>	<b>1 747 K€</b>	<b>2 017 K€</b>	↓	<b>1 673 K€</b>
<b>Dépenses de gestion courante</b>	<b>1 073 K€</b>	<b>1 323 K€</b>	↓	<b>988 K€</b>
011 - Charges à caractère général	950 K€	1 160 K€	↓	<b>836 K€</b>
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0	40 K€	↓	<b>40 K€</b>
65 - Autres charges gestion courante	123 K€	123 K€	↑	<b>112 K€</b>
<b>Autres dépenses de fonctionnement</b>	<b>674 K€</b>	<b>694 K€</b>	↓	<b>685 K€</b>
66 - Charges financières	100	100	↑	<b>100</b>
67 - Charges exceptionnelles	574 K€	594 K€	↑	<b>585 K€</b>
68 - Dotations aux amortissements	100 K€	100 K€	↑	<b>100 K€</b>
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>720 K€</b>	<b>720 K€</b>	↓	<b>673 K€</b>
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>88 K€</b>	<b>88 K€</b>	↓	<b>73 K€</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	<b>632 K€</b>	<b>632 K€</b>	↓	<b>600 K€</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 467 K€</b>	<b>2 737 K€</b>	↓	<b>2 346 K€</b>

- ✓ Les dépenses diminuent par rapport à l'exercice 2018 (- 0,074 M€) ;
- ✓ On constate, s'agissant des charges à caractère général qui s'élèvent à 0,836 M€, une diminution de 12% (soit -0,114 M€) qui s'explique en partie par le remboursement à la SPL qui est inférieur à l'année dernière du fait de la prise en compte de la baisse des volumes d'assainissement traités ainsi que par le passage en HT du budget ;
- ✓ Augmentation de BP à BP de 2% (soit 0,011M€) des charges exceptionnelles qui représentent 0,585 M€ du fait de la majoration annuelle du montant dû dans le cadre du protocole Géolide ;
- ✓ les charges de personnel, nulles au BP 2018, s'élèvent à 40 000€ avec l'arrivée d'un nouveau directeur sur le service Assainissement depuis mai 2018.

1.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

1.2.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

En K€	BP 2018	"Voté" 2018		BP 2019
<b>Recettes réelles</b>	<b>774 K€</b>	<b>444 K€</b>	↑	<b>981 K€</b>
<b>Recettes d'équipement</b>	<b>774 K€</b>	<b>444 K€</b>	↑	<b>981 K€</b>
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	774 K€	444 K€	↓	0
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	0	0	↑	981 K€
<b>Recettes financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	↑	<b>0</b>
27 - Autres immobilisations financières	0	0	↑	0
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>720 K€</b>	<b>720 K€</b>	↓	<b>673 K€</b>
<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>88 K€</b>	<b>88 K€</b>	↓	<b>73 K€</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	632 K€	632 K€	↓	600 K€
041 - Opérations patrimoniales	0	0	↑	0
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 494 K€</b>	<b>1 164 K€</b>	↑	<b>1 654 K€</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>	<b>0</b>	<b>2 939 K€</b>	↑	<b>0</b>
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>1 494 K€</b>	<b>4 102 K€</b>	↓	<b>1 654 K€</b>

- ✓ Les recettes d'investissement sont en augmentation de 10%. Elles sont principalement constituées d'une recette prévisionnelle d'emprunt pour 0,981 M€ ;
- ✓ Aucune recette de subvention attendue, l'ensemble des soldes ayant été perçus.

### 1.2.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

En K€	BP 2018	"Voté" 2018		BP 2019
<b>Dépenses réelles</b>	<b>865 K€</b>	<b>2 636 K€</b>	↓	<b>1 004 K€</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>865 K€</b>	<b>2 290 K€</b>	↓	<b>857 K€</b>
Total des dépenses d'équipement	865 K€	2 290 K€	↓	839 K€
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)	0	0	↑	18 K€
<b>Dépenses financières</b>	<b>0</b>	<b>347 K€</b>	↓	<b>147 K€</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	147 K€	↑	147 K€
26 - Participations et créances rattachées	0	200 K€		
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>629 K€</b>	<b>629 K€</b>	↑	<b>650 K€</b>
040 - Opérations de transfert entre sections	629 K€	629 K€	↑	650 K€
041 - Opérations patrimoniales	0	0	↑	0
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 494 K€</b>	<b>3 265 K€</b>	↓	<b>1 654 K€</b>

- ✓ Les dépenses de la section d'investissement progressent de 10,7% par rapport au Budget Primitif 2018. Cette évolution tient principalement à l'inscription de 147 K€ au titre de l'amortissement de la dette en capital.
- ✓ Les dépenses d'équipement qui s'établissent à 857 K€ concernent des travaux sur le hameau du Pigeonnier (0,4 M€) et l'Ovoïde (0,4 M€). Sont également prévus 0,04 M€ au titre de la STEP d'Auriol concernant le protocole de BERIM. Il s'agit du dernier protocole concernant les marchés d'AMO sur la STEP qui n'ont pas fait l'objet d'un avenant lors du passage à la Métropole. 0,018 M€ sont proposés pour la mise en place d'un applicatif métier Assainissement non collectif.

### 1.3. LES EPARGNES DE L'ACTIVITE « ASSAINISSEMENT »

En K€		BP 2018	Total voté 2018		BP 2019
<b>Budgets annexes :</b>					
<b>Budget Assainissement Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile</b>	<i>Recettes de gestion courante</i>	1 838 K€	2 002 K€	↓	1 696 K€
	<i>Dépenses de gestion courante</i>	1 073 K€	1 323 K€	↓	988 K€
	<b>Epargne de gestion courante (EBG)</b>	<b>765 K€</b>	<b>679 K€</b>	↑	<b>708 K€</b>
	<b>Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)</b>	<b>42%</b>	<b>34%</b>	↑	<b>42%</b>
	<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 + 76) hors nature 775</i>	0	0	↑	0
	<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 + 68 + 66112)</i>	674 K€	694 K€	↓	685 K€
	<i>Résultat exceptionnel large</i>	- 674 k€	- 694 k€	↑	- 685 k€
	<b>Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)</b>	<b>91 K€</b>	<b>-15 K€</b>	↑	<b>23 K€</b>
	<b>Taux d'épargne de gestion</b>				
	<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	0	0	↑	0
	<i>Recettes réelles</i>	1 838 K€	2 002 K€	↓	1 696 K€
	<i>Dépenses réelles</i>	1 747 K€	2 017 K€	↓	1 673 K€
	<b>Epargne brute (EBE)</b>	<b>91 K€</b>	<b>-15 K€</b>	↑	<b>23 K€</b>
	<b>Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)</b>	<b>5%</b>	<b>-1%</b>	↑	<b>1%</b>
	Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	147 K€	147 K€	↑	147 K€
	<b>Epargne nette (ENE)</b>	<b>- 56 k€</b>	<b>-162 K€</b>	↑	<b>-124 K€</b>
	<b>Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)</b>	<b>-3%</b>	<b>-8%</b>	↑	<b>-7%</b>

- ✓ Le taux d'épargne brut à 4,9% en 2018 passe à 1% en 2019. Cette diminution s'explique par la baisse des recettes (volume traité en diminution, prime d'épuration en diminution, fin de la prime ANC) et l'augmentation de certaines dépenses (contrat Géolide).  
Cela révèle une faible propension de l'activité récurrente à générer des recettes susceptibles d'alimenter l'investissement ou de rembourser de la dette (ayant servi à investir).

## II LE BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR METROPOLE-EXERCICE 2019 »

Ce budget Métropolitain concerne la fourniture de chaleur pour les communes d'Aubagne et de Coudoux (depuis janvier 2018).

En synthèse :

- Baisse du budget consolidé en raison notamment de l'arrêt de la location d'une chaudière de secours;
- Revalorisation des tarifs concernant les communes d'Aubagne ;
- Faible niveau d'investissement dont 36 K€ de dépenses d'équipement et 9 K€ d'amortissement du capital des emprunts totalement financé par des recettes d'ordre d'investissement (autofinancement et amortissement de l'actif) ;
- Absence d'emprunt prévisionnel d'équilibre.

### 2.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR MÉTROPOLE »

#### 2.1.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR MÉTROPOLE »

En K€	BP 2018	"Voté" 2018		BP 2019
<b>Recettes réelles</b>	<b>525 K€</b>	<b>503 K€</b>	↓	<b>309 K€</b>
<b>Recettes de gestion courante</b>	<b>385 K€</b>	<b>453 K€</b>	↓	<b>309 K€</b>
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	385 K€	453 K€	↓	309 K€
74 - Dotations et participations	0	0	↑	0
75 - Autres produits de gestion courante	0	0	↑	0
<b>Autres recettes de fonctionnement</b>	<b>140 K€</b>	<b>50 K€</b>	↓	<b>0</b>
77 - Produits exceptionnels	140 K€	50 K€	↓	0
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>94 K€</b>	<b>131 K€</b>	↓	<b>125 K€</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	94 K€	131 K€	↓	125 K€
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>619 K€</b>	<b>634 K€</b>	↓	<b>434 K€</b>
<b>R 002 Résultat reporté ou anticipé</b>	<b>0</b>	<b>31 K€</b>	↓	<b>0</b>
<b>Total des Recettes d'exploitation cumulées</b>	<b>619 K€</b>	<b>666 K€</b>	↓	<b>434 K€</b>

- ✓ Les prévisions de recettes sont en forte diminution par rapport à l'exercice 2018 (-30%) en raison de l'inscription en 2018 d'une subvention exceptionnelle de 0,140 M€ au titre du maintien de la chaufferie de location le temps de la réalisation des travaux de la nouvelle chaufferie de secours permanente non reconduite en 2019 ;
- ✓ Les recettes concernent essentiellement les produits des services et plus précisément la facturation aux abonnés (0,309 M€) avec une diminution de 20% malgré l'augmentation des tarifs sur Aubagne

qui s'explique par la fin de la location de la chaudière de secours dont la consommation en fioul était refacturée à l'abonné ;

- ✓ Augmentation des tarifs avec passage du R1 de 37,82 MW/H à 42,01 MW/H (consommés par l'abonné) et un R2 stable à 67,30 KW (puissance souscrite par l'abonné) ;
- ✓ Les tarifs de Coudoux restent inchangés avec un R1 qui représente 51,33 MW/H (consommés par l'abonné) et 57,37 KW (puissance souscrite par l'abonné) pour le R2.

### 2.1.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR MÉTROPOLE »

En K€	BP 2018	"Voté" 2018		BP 2019
<b>Dépenses réelles</b>	<b>411 K€</b>	<b>455 K€</b>	↓	<b>264 K€</b>
<b>Dépenses de gestion courante</b>	<b>402 K€</b>	<b>448 K€</b>	↓	<b>260 K€</b>
011 - Charges à caractère général	393 K€	431 K€	↓	253 K€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	9 K€	17 K€	↓	7 K€
65 - Autres charges de gestion courante	100	100	↓	100
<b>Autres dépenses de fonctionnement</b>	<b>10 K€</b>	<b>7 K€</b>	↓	<b>4 K€</b>
66 - Charges financières	4 K€	7 K€	↓	3 K€
67 - Charges exceptionnelles	6 K€	121,1	↑	1 K€
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>208 K€</b>	<b>165 K€</b>	↑	<b>170 K€</b>
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>77 K€</b>	<b>16 K€</b>	↑	<b>45 K€</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 K€	149 K€	↓	125 K€
<b>D 002 Résultat reporté ou anticipé</b>	<b>0</b>	<b>45 K€</b>	↓	<b>0</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>619 K€</b>	<b>666 K€</b>	↓	<b>434 K€</b>

- ✓ Les dépenses diminuent par rapport au budget 2018 (- 0,18 M€) ;
- ✓ Les charges à caractère général qui s'élèvent à 0,253 M€ baissent de 35% (de BP à BP) en raison de la fin de la location de la chaudière de secours. En effet, la stabilisation du réseau et la création d'une chaudière d'appoint permanente permettent de mettre fin à la location et au surcoût de l'utilisation de carburants en période hivernale.
- ✓ Les charges de personnel correspondent à la refacturation par la ville de Coudoux de l'intervention sur le réseau d'un agent de maîtrise et de deux attachés.
- ✓ Les charges financières correspondent aux intérêts de l'emprunt contracté auprès de La Banque Postale pour un montant de 0,140 M€ et une durée de 15 ans au taux fixe de 3,70%.

### 2.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR MÉTROPOLE »

## 2.2.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR MÉTROPOLE »

En K€	BP 2018	"Voté" 2018		BP 2019
<b>Recettes réelles</b>	<b>47 K€</b>	<b>384 K€</b>	↓	<b>0</b>
<b>Recettes d'équipement</b>	<b>47 K€</b>	<b>384 K€</b>	↓	<b>0</b>
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	47 K€	384 K€	↓	0
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	0	0	↑	0
<b>Recettes financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	↑	<b>0</b>
27 - Autres immobilisations financières	0	0	↑	0
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>208 K€</b>	<b>165 K€</b>	↑	<b>170 K€</b>
<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>77 K€</b>	<b>16 K€</b>	↑	<b>45 K€</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 K€	149 K€	↓	125 K€
041 - Opérations patrimoniales	0	0	↑	0
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>255 K€</b>	<b>549 K€</b>	↓	<b>170 K€</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	↑	<b>0</b>
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>255 K€</b>	<b>549 K€</b>	↓	<b>170 K€</b>

- ✓ Les recettes d'investissement sont en nette diminution (-33%) et uniquement composées de recettes d'ordre (autofinancement et amortissement des biens);
- ✓ Sur la partie du réseau Aubagnaise les recettes sont nulles du fait de l'encaissement du solde de la subvention de l'ADEME prévu pour fin 2018.

## 2.2.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR MÉTROPOLE »

En K€	BP 2018	"Voté" 2018		BP 2019
<b>Dépenses réelles</b>	<b>161 K€</b>	<b>244 K€</b>	↓	<b>45 K€</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>152 K€</b>	<b>223 K€</b>	↓	<b>36 K€</b>
Total des dépenses d'équipement	152 K€	223 K€	↓	36 K€
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)	0	0	↑	0
21 - Immobilisations corporelles	14 K€	14 K€	↑	36 K€
<b>Dépenses financières</b>	<b>9 K€</b>	<b>21 K€</b>	↓	<b>9 K€</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	2 K€	↑	9 K€
16 - Emprunts et dettes assimilées	9 K€	19 K€	↓	0
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>94 K€</b>	<b>131 K€</b>	↓	<b>125 K€</b>
040 - Opérations de transfert entre sections	94 K€	131 K€	↓	125 K€
041 - Opérations patrimoniales	0	0	↑	0
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>255 K€</b>	<b>375 K€</b>	↓	<b>170 K€</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé</b>	<b>0</b>	<b>174 K€</b>	↑	<b>0</b>
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>255 K€</b>	<b>549 K€</b>	↓	<b>170 K€</b>

- ✓ Les dépenses de la section d'investissement sont en diminution de 34%. Elles correspondent à des immobilisations corporelles (0,036 M€). Il s'agit des reliquats potentiels à payer concernant la mise en

place de la chaudière d'appoint sur Aubagne et d'éventuels petits travaux de réparation et d'agencement imprévus sur Coudoux ;

- ✓ 9 K€ sont prévus pour le remboursement en capital de l'emprunt LBP de Coudoux.

## 2.3. LES EPARGNES DE L'ACTIVITE « RÉSEAU DE CHALEUR MÉTROPOLE »

En K€		BP 2018	Total voté 2018		BP 2019
<i>Budgets annexes :</i>					
<b>Budget Réseau de chaleur métropole Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile</b>	<i>Recettes de gestion courante</i>	385 K€	453 K€	↓	309 K€
	<i>Dépenses de gestion courante</i>	402 K€	448 K€	↓	260 K€
	<b>Epargne de gestion courante (EBG)</b>	<b>-16460</b>	<b>5 K€</b>	↑	<b>50 K€</b>
	<b>Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)</b>	<b>-4%</b>	<b>1%</b>	↑	<b>16%</b>
	<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	140 K€	50 K€	↓	0
	<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	6 K€	-110,9	↑	876
	<b>Résultat exceptionnel large</b>	<b>134 k€</b>	<b>50 k€</b>	↓	<b>- 1 k€</b>
	<b>Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)</b>	<b>118 K€</b>	<b>56 K€</b>	↓	<b>49 K€</b>
	<b>Taux d'épargne de gestion</b>				
	<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	4 K€	8 K€	↓	4 K€
	<i>Recettes réelles</i>	525 K€	503 K€	↓	309 K€
	<i>Dépenses réelles</i>	411 K€	455 K€	↓	264 K€
	<b>Epargne brute (EBE)</b>	<b>114 K€</b>	<b>48 K€</b>	↓	<b>45 K€</b>
	<b>Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)</b>	<b>22%</b>	<b>10%</b>	↑	<b>15%</b>
	Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	0	0	↑	0
	<b>Epargne nette (ENE)</b>	<b>114 K€</b>	<b>48 K€</b>	↓	<b>45 K€</b>
	<b>Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)</b>	<b>22%</b>	<b>10%</b>	↑	<b>15%</b>

- ✓ Le taux d'épargne brut à 22% en 2018 passe à 15% en 2019. Cela s'explique par l'absence de la subvention exceptionnelle budgétée en 2018.

Ce résultat présente une bonne faculté pour l'activité à générer un surplus mobilisable pour l'investissement ou le remboursement de la dette, constat à nuancer néanmoins en raison de l'importance des déficits reportés qui viennent grever l'activité d'année en année.

### III LE BUDGET ANNEXE « REGIE TRAITEMENT DES DECHETS-EXERCICE 2019 »

Le budget annexe « Régie Traitement des déchets » enregistre les dépenses d'entretien et de réhabilitation de la décharge du Mentaure à La Ciotat.

En synthèse :

- Hausse des recettes de fonctionnement par rapport au Budget Primitif 2018 en raison de l'inscription en 2019, dès le Budget Primitif, des crédits d'ordre relatifs à l'amortissement de l'actif ;
- Augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport au Budget Primitif 2018 afin qu'elles correspondent au niveau d'exécution constaté en 2017 et projeté pour 2018 ;
- Faible niveau des dépenses d'équipement (75 K€) ;
- Inscription d'un emprunt prévisionnel d'équilibre de 253 K€ et de 76 K€ d'autofinancement.

#### 3.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « RÉGIE TRAITEMENT DES DÉCHETS »

##### 3.1.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « RÉGIE TRAITEMENT DES DÉCHETS »

En K€	BP 2018	"Voté" 2018		BP 2019
<b>Recettes réelles</b>	<b>40 K€</b>	<b>40 K€</b>	↓	<b>30 K€</b>
<b>Recettes de gestion courante</b>	<b>40 K€</b>	<b>40 K€</b>	↓	<b>30 K€</b>
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	40 K€	40 K€	↓	30 K€
74 - Dotations et participations	0	0	↑	0
75 - Autres produits de gestion courante	0	0	↑	0
<b>Autres recettes de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	↑	<b>0</b>
77 - Produits exceptionnels	0	0	↑	0
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>0</b>	<b>254 K€</b>	↑	<b>254 K€</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	254 K€	↑	254 K€
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>40 K€</b>	<b>294 K€</b>	↓	<b>284 K€</b>
<b>R 002 Résultat reporté ou anticipé</b>	<b>0</b>	<b>699 K€</b>	↓	<b>0</b>
<b>Total des Recettes d'exploitation cumulées</b>	<b>40 K€</b>	<b>993 K€</b>	↓	<b>284 K€</b>

- ✓ Les prévisions de recettes sont en augmentation par rapport à l'exercice 2018 (0,244 M€) du fait de la prise en compte cette année dès le Budget Primitif des opérations d'ordre de transfert. Les recettes réelles baissent de 25% par rapport à 2018 en lien avec le niveau de gaz dégagé par les déchets qui est amené à diminuer avec le temps;
- ✓ Les recettes concernent la vente de produits résiduels (biogaz). L'électricité produite par l'unité de valorisation de biogaz du Mentaure est vendue par la Société DALKIA à ENEDIS. Les recettes sont

perçues intégralement par la Société DALKIA qui reverse à la Métropole des royalties annuelles à hauteur de 9%.

### 3.1.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « RÉGIE TRAITEMENT DES DÉCHETS »

En K€	BP 2018	"Voté" 2018		BP 2019
<b>Dépenses réelles</b>	<b>40 K€</b>	<b>305 K€</b>	↓	<b>208 K€</b>
<b>Dépenses de gestion courante</b>	<b>39 K€</b>	<b>228 K€</b>	↓	<b>187 K€</b>
011 - Charges à caractère général	39 K€	228 K€	↓	187 K€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0	0	↑	0
<b>Autres dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 K€</b>	<b>77 K€</b>	↓	<b>21 K€</b>
66 - Charges financières	1 K€	2 K€	↓	1 K€
67 - Charges exceptionnelles	0	75 K€	↓	20 K€
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>0</b>	<b>277 K€</b>	↓	<b>76 K€</b>
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>277 K€</b>	↓	<b>76 K€</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	100	↑	100
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>40 K€</b>	<b>582 K€</b>	↓	<b>284 K€</b>

- ✓ Les dépenses sont en forte augmentation (multipliées par 5) par rapport au Budget Primitif 2018 et correspondent au niveau d'exécution constaté en 2017 et projeté sur 2018;
- ✓ Les charges à caractère général s'élèvent à 0,187 M€. Il s'agit de dépenses d'entretien et de maintenance sur le site du Mentaure (marché Prodeval principalement ainsi que les dépenses en débroussaillage obligatoires sur le site);
- ✓ les charges exceptionnelles s'établissent à 0,020 M€. Elles concernent le reversement d'une partie de la recette biogaz au territoire Marseille-Provence dans le cadre de la convention relative à l'exploitation du Mentaure. Cette recette est reversée en fonction du tonnage des déchets déposés selon la clé de répartition suivante : 49% pour le CT1 et 51% pour le CT4. La régie du Mentaure est dans une situation de « post-exploitation » s'étalant sur 30 ans ;
- ✓ Aucune dépense de personnel n'est prévue car toute la maintenance est assurée par des prestataires privés (maintenance sécurité incendie, débroussaillage, maintenance biogaz, etc.).

### 3.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « RÉGIE TRAITEMENT DES DÉCHETS »

### 3.2.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « RÉGIE TRAITEMENT DES DÉCHETS »

En K€	BP 2018	"Voté" 2018		BP 2019
<b>Recettes réelles</b>	<b>0</b>	<b>200 K€</b>	↑	<b>253 K€</b>
<b>Recettes d'équipement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	↑	<b>253 K€</b>
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0	0	↑	0
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	0	0	↑	253 K€
<b>Recettes financières</b>	<b>0</b>	<b>200 K€</b>	↓	<b>0</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	7 K€	↓	0
106 - Réserves	0	193 K€	↓	0
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>0</b>	<b>277 K€</b>	↓	<b>76 K€</b>
<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>277 K€</b>	↓	<b>76 K€</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	100	↑	100
041 - Opérations patrimoniales	0	0	↑	0
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>477 K€</b>	↓	<b>329 K€</b>

- ✓ Les recettes d'investissement s'élèvent à 329 K€ dont 253 K€ d'emprunt prévisionnel d'équilibre et 76 K€ d'autofinancement en provenance de la section de fonctionnement.

### 3.2.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « RÉGIE TRAITEMENT DES DÉCHETS »

En K€	BP 2018	"Voté" 2018		BP 2019
<b>Dépenses réelles</b>	<b>0</b>	<b>30 K€</b>	↑	<b>75 K€</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>0</b>	<b>30 K€</b>	↑	<b>75 K€</b>
Total des dépenses d'équipement	0	30 K€	↓	25 K€
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)	0	0	↑	50 K€
<b>Dépenses financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	↑	<b>0</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0	↑	0
27 - Autres immobilisations financières	0	0	↑	0
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>0</b>	<b>254 K€</b>	↑	<b>254 K€</b>
040 - Opérations de transfert entre sections	0	254 K€	↑	254 K€
041 - Opérations patrimoniales	0	0	↑	0
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>284 K€</b>	↓	<b>329 K€</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé</b>	<b>0</b>	<b>193 K€</b>		<b>0</b>
<b>Total dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>0</b>	<b>477 K€</b>	↓	<b>329 K€</b>

- ✓ Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 329 K€ ;
- ✓ Les dépenses réelles, d'un montant de 75 K€, correspondent à la mise en place d'inclinomètres sur le site permettant la surveillance des affaissements de terrain pour 0,025 M€ et d'études sur la réhabilitation du site pour 0,050 M€ ;
- ✓ Les crédits prévus pour l'amortissement de l'actif s'élèvent à 254 K€.

### 3.3. LES EPARGNES DE L'ACTIVITE « RÉGIE TRAITEMENT DES DÉCHETS »

Les données ne sont pas significatives.